

Appel à manifestations d'intérêt "Culture, patrimoine et numérique"

Pour qui ?

Pour toutes les structures de droit privé et pour les établissements publics (sous conditions).

Pour quoi ?

Pour concrétiser des **projets ambitieux** visant à **valoriser la culture et le patrimoine par l'innovation et le numérique**.

Pour quels projets ?

- L'appel à manifestations d'intérêt vise à soutenir prioritairement la création de **sociétés de projets et le développement d'activités à but lucratif** (valorisation d'actifs matériels ou immatériels, nouvelle offre de service ou de contenu, valorisation de marque, vente de produits dérivés, développement à l'international, etc.).
- Les sociétés de projets peuvent associer **une ou plusieurs sociétés - industriels ou investisseurs privés** (apport en numéraire) - et possiblement un ou plusieurs établissements publics culturels (apport en numéraire ou en nature).

Quels financements ?

La Caisse des dépôts et consignations investit, pour le compte de l'État dans le cadre du PIA, en **fonds propres ou quasi fonds propres** pour un montant généralement de l'ordre d'**1 à 10 millions d'euros**. La part publique totale dans la société de projet doit demeurer minoritaire.

Quels critères d'évaluation ?

- La **qualité du projet culturel**, sa dimension collective et ses possibles contributions à la valorisation de la culture et du patrimoine par de nouveaux modèles permis par le numérique ;
- **l'ambition du projet**, caractérisée notamment par ses perspectives économiques ;
- **la pertinence des innovations** prévues (technologie, modèle économique, usages, etc.) ;
- **la crédibilité des partenaires** industriels, de l'équipe portant le projet et de la gouvernance envisagée.

Quels délais ?

Clôture de l'appel à manifestations d'intérêt le 31 décembre 2021



Liens et contacts

Les dossiers doivent être déposés sur le site :
<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/>
Adresse électronique de correspondance :
maud.franca@caissedesdepots.fr

Pour échanger avec le ministère de la culture et de la communication en amont du dépôt de dossier :
Ariane Faraldi (MC/SG/SNUM) et Clara Garnier (MC/DGMIC/DEC)
ariane.faraldi@culture.gouv.fr, clara.garnier@culture.gouv.fr